



VILLAGEXPO

St-Michel-Sur-Orge

À quoi sert un Conseil de quartier ?

Acteurs incontournables de la concertation, ils participent à la transformation et à l'embellissement de la ville : projets urbains, patrimoine, nature en ville, déplacements, propreté, animations...

Participer à votre Conseil de quartier, c'est l'assurance d'être mieux informé, de pouvoir vous impliquer dans des projets de proximité, d'améliorer la vie quotidienne de votre quartier.

Comment fonctionne un Conseil de quartier ?

Chaque instance se réunira au minimum deux fois par an. Un ordre du jour sera arrêté par le Président mais chaque Conseiller pourra proposer par écrit, auprès du Président, l'inscription d'un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour, au moins cinq jours avant la tenue dudit Conseil.

Ces réunions seront ouvertes au public qui en sera informé via le site internet de la ville et les panneaux lumineux.

Comment se compose un conseil de quartier ?

Chacun des trois Conseils de quartiers est composé :

- d'un(e) Président(e) (l'adjoint(e) au maire en charge du quartier)
- de deux vice-président(e)s désigné(e)s par le maire parmi les conseillers municipaux
- de membres élus pour deux ans, répartis en trois collèges : un collège "Habitants" de 5 membres, un collège "Personnalités qualifiées" de 5 membres, un collège "Associations" de 5 membres.

Les différents collèges

Le collège "Habitants" : il sera constitué d'habitants du quartier concerné qui se porteront volontaires. Pour cela, il faut avoir sa résidence principale dans le quartier, et âgé d'au moins 18 ans.

Le collège "Personnalités qualifiées" : il sera constitué d'acteurs économiques (commerces, entreprises, professions libérales,...) implantés dans le quartier.

Le collège "Associations" : il sera constitué de représentant(e)s d'associations qui se sont portés candidat(es) dont l'objet a trait au quartier ou qui ont des activités spécifiquement exercées dans ce quartier.

Source : Saint Michel ma ville – Janvier 2015

Pour nous rencontrer

Les copropriétaires sont, comme toujours, les bienvenus lors de nos réunions.

Le jour traditionnel de réunion du Conseil Syndical a changé : il est maintenant fixé au **mardi** afin de répondre aux obligations des différents membres du Conseil Syndical. Mais il arrive parfois également que la date retenue ne soit pas un mardi.

C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, nous affichons les dates de réunion du

Conseil sur la porte du hall de VILLAGEXPO. Nous vous conseillons donc d'aller y jeter un coup d'œil préalable si vous envisagez de nous retrouver lors d'une de nos réunions.

Pour information, les prochaines dates retenues pour la réunion du Conseil Syndical sont les **Mardis 3 Février et 4 mars 2015.**



VILLAGEXPO

St-Michel-Sur-Orge

Janvier 2015



Tous nos vœux de santé et de réussite pour 2015 !



Toute l'équipe du Conseil Syndical vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année 2015.

Nouvelle année, nouveau gestionnaire !

Le Conseil Syndical souhaite la bienvenue au remplaçant de M A. ROUSSET. Lors de notre dernier conseil syndical, du 13 janvier courant, M OHAYON nous a présenté Mr Séni Togbe OLORY.

Les coordonnées pour joindre Immo de France restent inchangées.

Nous allons œuvrer dès à présent sur l'organisation de notre prochaine Assemblée Générale. C'est lors de cette assemblée que vous pourrez faire connaissance avec notre nouveau gestionnaire.

Pour 2015, un projet...

Il y a 2 points que nous aimerions développer pour les fêtes de fin d'année 2015.

En premier lieu, nos chers sapins une fois avoir été décorés, par toute la famille, se retrouve sur le trottoir, nombre d'entre nous ne savons pas forcément exactement avec quelles ramassages d'ordures les mettre, les végétaux, ou les ménagers. Alors si nous mettions en place un point de dépose des sapins dans le village, nous pourrions demander à notre prestataire PELLEGRIN de venir réduire en copeaux les arbres ainsi déposés.

Qu'en pensez-vous ?

Aimeriez-vous participer à un concours d'illuminations des habitations sur le quartier, ou bien un concours du jardin fleuri... ?

Lors de notre prochaine assemblée, nous mettrons à votre disposition une urne, pour recueillir votre avis ...

Nous contacter



Par courrier ...

Conseil du Villagexpo
Place de l'Île de France
91240 St Michel S/Orge

(Boîte aux lettres du conseil)



Par Mail ...

conseil.syndical@villagexpo.fr

Commission du Devenir, Quel bilan de la réunion du 25 novembre dernier...

La commission "Devenir de Villagexpo" constituée lors de notre Assemblée Générale du 1er avril 2014 s'est réunie 8 fois et a remis son rapport lors d'une assemblée générale informelle le 25 novembre 2014. **86 copropriétaires** étaient présents à cette réunion, soit près de 25% de notre résidence. Il a été procédé à de nombreux votes de tendances dont voici la synthèse des résultats. Cette assemblée n'étant pas une Assemblée Générale officielle, les tendances exprimées n'ont qu'une valeur indicative.

Cette réunion a été suivie d'une réunion avec Monsieur le Maire le 9 décembre 2014.

A plus de 90%, les copropriétaires acceptent l'éventualité de devoir payer pour la destruction du Hall si celui-ci devenait dangereux pour l'accueil du public. Ils sont encore plus nombreux à souhaiter la reconstruction d'un bâtiment à usage similaire.



Ils sont même prêts à fournir une partie du financement, même s'ils refusent absolument d'être seuls financeurs d'un bâtiment qui est destiné à servir à tous les Saint-Michellois. Une forte tendance s'est même exprimée pour tenter de conserver le caractère architectural de la création du bâtiment, par exemple en conservant la superstructure métallique. A contrario, très peu de copropriétaires souhaitent voir des logements ou autres constructions sur la place de l'Île de France, même dans l'objectif de financer un futur Hall. Interrogée sur ce point, la municipalité nous a indiqué qu'elle n'avait pas d'intention à l'heure actuelle de recréer un bâtiment à vocation socio-éducative sur la Place de l'Île de France mais qu'elle y voyait plutôt intérêt dans le cadre de son projet de rénovation du Groupe Scolaire Jules Verne.

Pour les chemins piétonniers, toujours à plus de 90%, les copropriétaires votants se sont opposés à toute fermeture des cheminements piétonniers existants. Pour la voirie, l'approche est à peu près la même : laisser la copropriété ouverte mais analyser avec la commune le plan de circulation, tout particulièrement pour les périodes d'entrée et de sortie de l'école et du lycée, où les situations à risque pour les piétons sont nombreuses. La municipalité a accepté cette concertation.

Aujourd'hui, les réseaux **d'eaux usées et pluviales**, ainsi que celui d'éclairage, sont gérés par la CAVO, suite à leur cessions dans le cadre de conventions. Les copropriétaires ont demandé au Conseil Syndical de préciser les fondements juridiques de ces cessions ainsi que de étudier l'efficacité actuelle des eaux pluviales et usées.

La copropriété a regretté de ne pas avoir été associée par la commune à son plan de câblage fibre optique : il apparaît finalement que ce projet a été intégralement géré par la CAVO et que notre copropriété est en nécessité, pour ce point comme pour d'autres, d'établir des relations plus régulières avec la CAVO.

Les tennis face à la Résidence du Liers n'étant plus entretenus, deux tiers des copropriétaires sont opposés à des constructions sur ce lieu, et sont plutôt favorables à l'implantation d'espaces verts ou de jardins familiaux. La moitié des copropriétaires accepterait aussi un bassin de rétention d'eau, si un intérêt technique existait. Il y a également unanimité à refuser la remise en état de tennis sur ce site. Quant aux terrains le long de la Francilienne, qui sont quasi inconstructibles,

90% des copropriétaires souhaitent la destruction des vieux tennis existants et la transformation en espaces verts. Une majorité de copropriétaires ne souhaite pas l'implantation de jardins familiaux à cet endroit.

Hormis les deux terrains précédents, ont été identifiés huit terrains potentiellement constructibles pour une surface totale de 8 800m². Les copropriétaires se sont très majoritairement opposés à la construction de commerces, équipements publics, bureaux, garages ou parkings. Par contre, plus des deux tiers se sont exprimés pour étudier la faisabilité de constructions nouvelles à usage d'habitation sur ces terrains, l'objectif étant la prise en charge de coûts éventuellement nécessités par la rénovation de la résidence. Bien entendu, il faudrait tenir compte des désaccords potentiels des riverains concernés par les terrains à construire, mais, si les copropriétaires souhaitent conserver des espaces verts conséquents dans la copropriété, ils ne sont pas opposés à un principe de construction partielle.

Afin d'avancer dans ce projet de devenir de notre résidence, certains de ces points seront abordés lors de notre Assemblée Générale 2015 où des décisions, cette fois-ci officielles, pourront être prises.

Nous comptons sur votre présence lors de l'AG 2015, qui sera riche en décisions pour notre devenir !! et les conséquences sur nos charges

Les Conseils de Quartier sont ouverts à tous ... PARTICIPONS !!!



Espaces d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives et d'avis, les conseils de quartier ont été relancés par délibération du conseil municipal du 15 décembre.

Jusqu'au 28 février, vous avez la possibilité de vous porter candidat pour l'un des 3 collèges composant ces instances. Un tirage au sort public mi-mars désignera les représentants.

La participation des habitants est un enjeu démocratique d'importance et une condition de l'efficacité des politiques publiques, la Ville a souhaité relancer les Conseils de quartiers.

Ces organes consultatifs seront les lieux d'information, de consultation et d'accompagnement sur les orientations et les projets collectifs concernant le quartier. Ils seront également des lieux de rassemblement et de rencontre entre les différents acteurs, favorisant ainsi le lien social.

Pour faire partie de ces Conseils de quartiers, tout Saint-Michellois qui le désire peut se porter candidat.

Pour cela, envoyez un mail à : democratie.locale@saintmichel91.fr

ou dans un courrier adressé à l'Hôtel de Ville, service de la Démocratie locale, 16, rue de l'Église, 91240 Saint-Michel-sur-Orge

stipulant vos nom, prénom, adresse et collège pour lequel vous postulez jusqu'au 31 janvier, date limite de réception des candidatures.

Un tirage au sort public sera organisé le 11 février à 19h30 en mairie pour désigner les représentants.